

Délibération n° 2018-04-20

Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire du 20 septembre 2018

Objet

Structuration du service « Prestations voirie » et détermination du tarif des prestations

Rapporteur

JAMON Marc

Date de convocation

13 septembre 2018

Date d'affichage du compte rendu

28 septembre 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 126
Présents : 87
Votants : 101
Pour : 101
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 20 septembre à 20h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
		BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge		BAYSSAT Marie
	BERLOT Didier	
	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert		CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre		CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
		CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude	DALMAS André	
		DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude		DUBOST Philippe
DYNDAS Eric	EMIREN Bernard	ESPEIL Michel
FANJUL José	FONTANIVE Pierrette	
GARNAVAULT Philippe	GAUDRIAULT Damien	
GELLY Guy		GOUEZEC Jean-François
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
JOLIVET Sylvie	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
		LIVET Bertrand
	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean	MONTABRUT Paulette	
NICOLLET Michel	OLIVIER Christian	PAGESSE Pierre
PAILLONCY Brigitte	PELISSIER Patrick	
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	PETILH Sandra
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	PRADIER Laurent
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal	ROUX Bernard	SAUTEREAU Catherine
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard
THEVENET Emilie	TINET Georges	TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	

Absents ayant donné pouvoir (14) : BARRAUD Bertrand à KAROUTZOS Christian, BASTIEN Gérard à HERBST Nadine, BERTHELOT Pascal à RODDIER Gilles, BLANJARD Michel à NICOLLET Michel, BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine, COSTON Marie à BRONNER Ulrich, DENAIVES Catherine à BACQUET Jean-Paul, DESGEORGES André à MARTINANT Pierre, DUBESSY Florence à VARISCHETTI Martine, GAÜTHIER Isabelle à JAMON Marc, GREGORIS Cécile à DESVIGNES Jean, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRE Annick, PELOU Michel à MAHOUDEAUX Gaëlle, SALVINI Luc à ALETON Danielle.

Absents représentés (7) : CONTOUX Michel, CREGUT François, ESBELIN Nicole, FRAISSE Jean-Luc, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia, ROCHETTE Christophe.

Absents (25) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, CHANIMBAUD Lionel, CHEYNOUX Gérard, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, FRADIN Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LE GAL Claude, LEGENDRE Denis, LENEGRE Jean-Louis, LEROY Véronique, MAERTEN Christian, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

CONSIDÉRANT que la continuité des services assurés par l'Agglo Pays d'Issoire a amené, en 2017, la poursuite du service de « Prestations voirie » que portait l'ex-SIVOM du Pays de Champeix depuis de nombreuses années pour les communes concernées ;

CONSIDÉRANT que ces prestations permettent d'assurer les travaux suivants : curage ou création de fossés ; terrassement pour fouilles, aménagement de terrain, etc. ; tranchée ; pose buse béton ; démolitions, extraction de déblais, mise en tas, chargement, transport, mise en œuvre des remblais et compactage ; empierrement et reprofilage, confection de couches de de fondation de chaussée au moyen de tout venant de carrière, compactage ; confection de revêtement voirie, réglage de forme, transport des matériaux ; ouverture de tranchées, pose de tuyaux, rebouchage ;

CONSIDÉRANT que, pour permettre la réalisation de ces travaux, deux ateliers sont constitués :

- atelier débroussaillage : 1 agent : 1 UTH (Unité Temps Homme) ;
- atelier tractopelle/camion : +2 agents : 2 UTH ;

CONSIDÉRANT qu'une UTH correspond à un agent associé à un matériel ;

CONSIDÉRANT que, dans un souci de simplification, il est proposé de remplacer le coût/tâche, existant jusqu'à lors, par un tarif unique de 400 € par jour et par UTH.

CONSIDÉRANT que ce montant est défini à partir des prestations réalisées les années antérieures et en fonction du temps consacré à celles-ci ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de prendre acte de la structuration du service « Prestations voirie » ;
- de valider le tarif unique de 400 € par jour et par UTH ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 05/10/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 05/10/2018